



DECISION DU PRESIDENT

N° 2023/030

1.1 Marché public

MARCHE POUR LE NETTOYAGE DES BATIMENTS PETITE ENFANCE ET DU SIEGE SOCIAL DE LA CCCPS

Le Président,

VU le code général des collectivités territoriales et notamment son article L 5211-10 ;

VU la délibération du conseil communautaire 2020/054 du 15 juillet 2020 portant délégation de pouvoirs du Conseil Communautaire au Président pour les tâches de gestion courante ;

CONSIDERANT la nécessité de conclure un marché pour le nettoyage des bâtiments Petite Enfance et du siège social de la collectivité ;

CONSIDERANT que le marché a été dévolu suivant une procédure formalisée en application des articles R.2124-1, R.2124-2, R.2131-16, R.2131-17, et R.2161-2 à R.2161-5 du Code de la commande publique ;

CONSIDERANT l'allotissement de ce marché en un lot unique ;

CONSIDERANT qu'un avis d'appel public à la concurrence en date du 22 mars 2023 est paru ce même jour sur le profil acheteur de la collectivité <https://dl.aws-achat.info/> ainsi qu'au Bulletin Officiel des Annonces des Marchés Publics (BOAMP) et au Journal Officiel de l'Union Européenne (JOUE) fixant la date limite de réponse des candidats au 26 avril 2023 à 20h00 ;

CONSIDERANT les critères de jugement des offres suivants :

- Prix 40%
- Valeur technique 50%
- Développement durable 10%

CONSIDERANT le rapport d'analyse technique et financière des offres reçues ;

CONSIDERANT que les crédits sont inscrits au budget général sur l'imputation 611.028 ;

DECIDE

Article 1 : de signer le marché pour le nettoyage des bâtiments Petite enfance et du siège social de la CCCPS avec la société DRT PROPRETE - 160, Impasse de la voie ferrée - 26 800 ETOILE SUR RHONE.

La durée de ce marché court du 1^{er} juin 2023 au 31 janvier 2025. Il est passé sous la forme d'un accord-cadre à bons de commande mono-attributaire avec un montant maximum de 200 000 € HT sur la durée total du marché.

Ensemble, faisons battre le cœur de Drôme

Communauté de Communes du Crestois et du Pays de Saillans

15 Chemin des senteurs - 26400 Aouste sur Sye

+33 (0)4 75 40 03 89 @ accueil@cccps.fr www.cccps.fr

AOUSTE SUR SYE - AUBENASSON - AUREL - CHASTEL ARNAUD
CREST - ESPENEL - LA CHAUDIÈRE - MIRABEL ET BLACONS - PIÉGROS
LA CLASTRE - RIMON ET SAVEL - SAILLANS - SAINT BENOIT EN DIOIS
SAINT SAUVEUR EN DIOIS - VERCHENY - VÉRONNE



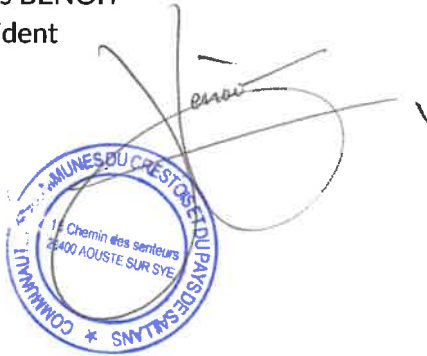
Article 2 : la présente décision pourra faire l'objet dans les deux mois à compter de sa publication :

- d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Président,
- d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Grenoble.

Fait à AOUSTE SUR SYE, le **24 MAI 2023**

Affichée le : **24 MAI 2023**

Denis BENOIT
Président



Ensemble, faisons battre le cœur de Drôme

Communauté de Communes du Crestois et du Pays de Saillans

15 Chemin des senteurs - 26400 Aouste sur Sye

+33 (0)4 75 40 03 89 @ accueil@cccps.fr www.cccps.fr

AOUSTE SUR SYE - AUBENASSON - AUREL - CHASTEL ARNAUD
CREST - ESPENEL - LA CHAUDIÈRE - MIRABEL ET BLACONS - PIÉGROS
LA CLASTRE - RIMON ET SAVEL - SAILLANS - SAINT BENOIT EN DIOIS
SAINT SAUVEUR EN DIOIS - VERCHENY - VÉRONNE